

Appel à candidatures Résidence Airlab 2024-2025

L'Université de Lille, avec le soutien de la région Hauts-de-France et en partenariat avec le Fresnoy-Studio national des arts contemporains, lance un nouvel appel à candidatures pour la résidence Airlab (Artiste en immersion recherche dans un laboratoire) pour l'année 2024-2025.

D'une durée d'un an, cette résidence favorise la collaboration entre un-e artiste ou un collectif d'artistes et des chercheur-se-s de l'Université de Lille.

Présentation générale

1. Contexte

Forte de 3 300 chercheur-se-s et enseignant-e-s-chercheur.se-s, et de 64 unités de recherche, l'Université de Lille se positionne parmi les 15 meilleures universités de recherche française. En partenariat avec le CNRS, l'Inserm, l'Inria, l'Inrae, les grandes écoles, le centre hospitalier universitaire (CHU) de Lille et l'institut Pasteur de Lille, elle développe une recherche de haut niveau selon 4 défis sociétaux : le numérique au service de l'humain ; la santé de précision ; les sciences pour une planète en mutation ; les cultures, sociétés et pratiques en mutation.

Aujourd'hui, qu'elle soit de portée fondamentale ou appliquée, la recherche scientifique se construit avec et pour la société : écoles, associations, collectivités territoriales, structures culturelles et citoyen-ne-s.

Les interactions entre les artistes et les unités de recherche entrent dans cette dynamique. Les artistes en résidence sont des « passeurs » entre les chercheur-se-s et les citoyen-ne-s en créant des œuvres sensibles avec les unités de recherche et en proposant de nouveaux défis aux chercheur-se-s.

L'Université de Lille tient à promouvoir une dynamique d'échanges et de croisements créatrice de contenus innovants. Confronter la créativité des artistes à la méthodologie des chercheur-se-s et inversement, permettre aux chercheur-se-s de concevoir et conceptualiser différemment les résultats de leurs travaux de recherche constituent des possibilités de médiation scientifique inédites, porteuses de singularité et d'exception.

2. Cadre

L'objectif premier de cette résidence est de croiser les compétences et connaissances propres à chaque milieu, au service de la création artistique et dans une visée de diffusion, de valorisation et de visibilité de la recherche scientifique.

L'artiste candidat-e devra s'impliquer dans la vie du laboratoire, incluant la découverte de la recherche, la démarche scientifique, la coopération avec les chercheur-se-s, la création et la médiation avec les équipes et les publics. Il sera en mesure de prendre en compte les spécificités de l'unité de recherche d'accueil et de fédérer la communauté universitaire autour de son projet. Il maîtrise l'usage oral de la langue française et de la langue anglaise.

La direction culture de l'Université de Lille est opératrice de la résidence Airlab. Elle accompagnera le ou la lauréat-e durant sa résidence, à des fins de production, de présentation et de diffusion, auprès de la communauté universitaire et d'un plus large public.

L'unité de recherche est partenaire de la résidence Airlab. Elle veille à l'intégration d'un-e artiste ou un collectif d'artistes dans l'équipe de recherche et dans les activités de recherche, à partager sa vision scientifique et sa méthodologie, et à mettre à disposition les équipements de recherche nécessaires au déroulement de la résidence.

Le Fresnoy-Studio national des arts contemporains est partenaire de la résidence Airlab. Il met à disposition certains de ses équipements techniques (équipements de post-production image ou son, laboratoire photo)

3. Déroulé de la résidence

Du 1er septembre 2024 au 31 janvier 2025 : phase de recherche en immersion

L'artiste et les chercheur-se-s croisent leurs compétences et leurs connaissances, ce qui offre un potentiel inédit d'échanges propres aux milieux de la recherche scientifique et artistique. Cette phase dure au minimum soixante jours ouvrés (trois mois pleins) au sein de l'unité de recherche, et peut si besoin avec accord des partenaires se prolonger.

Du 1er février au 30 juin 2025 : phase de production

À l'issue de cette étape, l'artiste doit être en mesure de présenter une concrétisation des travaux menés avec l'unité de recherche. Il entre en phase de production d'une œuvre, résultat original et singulier de la résidence, sous la forme d'une proposition mûrie et accessible à tous publics.

À partir du 1er septembre 2025 : phase de présentation

L'œuvre produite sera présentée dans un lieu choisi de l'Université de Lille et selon une période décidée en accord avec les partenaires.

4. Informations financières

Dans le cadre de la résidence Airlab et conformément à nos partenariats, l'artiste retenu bénéficiera d'une rémunération forfaitaire à hauteur de 10 000€ toutes charges comprises, attachée au contexte de création, de visibilité et de médiation pour l'ensemble de la résidence. À noter qu'au moyen de cette

rémunération forfaitaire, l'artiste devra se loger à proximité du laboratoire partenaire, et financer ses déplacements.

Pour mener à bien la réalisation de l'œuvre, l'artiste bénéficiera d'une enveloppe de production de la part de la direction culture, négociée entre les parties dès que l'œuvre sera totalement décrite, et dont le montant ne pourra pas excéder 5 000€.

Candidature

La résidence Airlab est destinée aux artistes créateur-riche-s d'œuvres plastiques, graphiques, audiovisuelles, musicales, chorégraphiques, théâtrales ou littéraires et aux chercheur-se-s de l'une des soixante-quatre unités de recherche de l'Université de Lille.

1. La recherche d'un laboratoire

La résidence artistique nécessite une collaboration avec une des 64 unités de recherche de l'Université de Lille. L'artiste devra avoir, au moment de sa candidature, un courrier d'engagement signé par la direction de l'unité de recherche qui l'accueillera durant la résidence de recherche et de création. L'artiste peut contacter directement les unités de recherche : <https://www.univ-lille.fr/recherche/identifier-une-structure-de-recherche/unites-de-recherche>

2. Le dossier de candidature

Pour faire acte de candidature, l'artiste doit envoyer sa candidature à airlab@univ-lille.fr **avant le 4 mai**, sous la forme d'un seul document au format PDF, contenant les pièces suivantes :

- **Un courrier d'engagement signé** par la direction de l'unité de recherche partenaire, présentant l'intérêt pour le laboratoire d'accueillir cette résidence. Il doit comprendre : le nom et l'expertise du ou des chercheur-se-s impliqué-e-s, qui seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste ; les moyens humains et matériels que le laboratoire va mettre à disposition de l'artiste pour ses trois mois de résidence ; les connexions entre les intentions de l'artiste et les objectifs scientifiques des chercheur-se-s impliqué-s ; et éventuellement l'usage en médiation des résultats de la résidence.
- **Une description du projet de recherche** qui sera développé dans le cadre de la résidence Airlab. Une attention sera également portée aux orientations et réflexions concernant la médiation et la transmission de l'œuvre auprès des différents publics universitaires et du territoire régional.
- **Un CV et un dossier artistique** présentant un ensemble de productions représentatives de sa démarche artistique. Il faut préciser une liste des œuvres pouvant faire l'objet de la première médiation (rencontre, atelier, performance, exposition, etc.).

Si l'artiste souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, iel peut transmettre les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ses apports.

3. Calendrier

Candidature

| | |
|-------------------------|--|
| 8 mars 2024 | Lancement de l'appel à candidatures |
| 5 mai 2024 | Date limite de réception des candidatures |
| Semaine du 10 juin 2024 | Auditions des artistes et chercheur se-s pré-sélectionné-e-s |

Résidence Airlab

| | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Septembre 2024 à janvier 2025 | Phase de recherche en immersion |
| Février à juin 2025 | Phase de production |
| À partir de septembre 2025 | Phase de présentation |

4. Sélection et entretiens

Les dossiers reçus seront examinés par un jury composé d'une douzaine de membres issus de la communauté universitaire, du monde de l'art, et du monde de la recherche. Après réception et étude des candidatures, une pré-sélection de trois à six projets sera établie. L'artiste et les chercheur-se-s retenu-e-s seront invité-e-s à présenter leur candidature devant le jury, la semaine du 10 juin 2024. Les résultats seront publiés les jours suivants.

5. Contact

L'envoi des candidatures est à effectuer au plus tard le 5 mai 2024, dernier délai.

Pour tout complément d'information, vous pouvez envoyer un mail à airlab@univ-lille.fr